



Un parc des falaises dans Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte?

par Annie Tellier

Un projet de développement immobilier dans les Laurentides, envisagé par le promoteur Grilli, suscite beaucoup d'inquiétudes. La *Corporation pour le développement de la jeunesse ERS*, propriétaire d'un territoire de 18km² de sentiers centenaires situé au Nord de Saint-Jérôme entre Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte cherche à le vendre pour la somme de 8 millions de dollars.

Depuis près de 100 ans, ces terres privées abritent, entre autres, les pistes de ski de fond tracées par le légendaire Jack Rabbit. Depuis plusieurs années, les propriétaires permettent à des milliers de randonneurs, de cyclistes, d'amateurs de ski de fond, de raquette et d'escalade de passer sur leurs terrains.

Le site est aussi un endroit de choix pour la faune ailée. Lors de leur migration annuelle, les rapaces diurnes (urubus, faucons, éperviers, buses et pygargues) y font un arrêt fort remarqué. Un inventaire aérien (hiver 2004) a révélé la présence de deux héronnières. Des inventaires, réalisés en 2003-2004 pour le compte du ministère de l'environnement par le *Centre de réhabilitation de la faune aviaire des Laurentides (CRAL)*, ont révélé la présence de 26 espèces de rapaces sur 27 au Québec. Ils habitent les forêts, les champs, les falaises et les abords des cours d'eau : tous des milieux à protéger. Selon *IUQROP*, ils contribuent à l'équilibre écologique et sont des indicateurs de la santé de notre environnement.



Le parc des falaises
Crédit photo: Michel Fortier

Selon le *Conseil régional pour la protection des falaises de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte (CRPF)*, on y retrouve aussi des mammifères tels que l'orignal, le chevreuil, le pékan, le lynx et le porc-épic. La *FAPAQ* y soupçonne aussi la présence d'un petit mammifère, le campagnol des rochers, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Même constat pour certains reptiles et amphibiens. Il n'y a pas que les falaises qui sont importantes. Le territoire, comme

tel, est un bassin hydrographique comprenant plusieurs marais. Ceux-ci sont un véritable filtre pour l'eau qui s'écoule vers la rivière du Nord. Le réseau hydrographique, constitué de petits lacs, d'étangs, de ruisseaux et de marais, se partage entre deux bassins versant; celui de la rivière du Nord et celui de la rivière l'*Achigan*. Le massif, par ses composantes forestière et géomorphologique, constitue une véritable éponge qui garantit un régime hydrique de surface en santé de même qu'un rechargement de qualité de la nappe phréatique. Ce paysage unique des Laurentides, d'une beauté exceptionnelle, est inscrit dans la Charte des paysages. Les flancs et les éboulis de l'escarpement principal, qui peuvent être admirés à partir de l'autoroute des Laurentides, sont favorisés par un micro-climat qui assure le développement d'une flore diversifiée et riche. La Société de la faune et des parcs (FAPAQ) reconnaît l'intérêt de protéger un tel site; les éboulis constituent un refuge pour quelques plantes rares dont l'*Arabis holboellii* var. *retrofracta* qui se veut une espèce menacée. (Source site internet CRPF)



Microtus chrotorrhinus (campagnol des rochers)
Crédit photo: © Copyright Roger Barbour. All rights reserved

Le CRPF organisait une manifestation le 7 mai dernier. Environ 2000 personnes se sont mobilisées afin d'attirer l'attention du gouvernement du Québec et de la population. Le groupe environnemental réclame un territoire près de 10 fois plus grand afin de protéger la faune et la flore qui y vit. Le maire de Piedmont Clément Cardin envisage d'obtenir gratuitement 35 % du terrain acheté par le promoteur pour y construire un parc. Il espère pouvoir travailler avec lui et proposer un zonage qui va mettre en valeur ses propriétés, dont un parc extrêmement près. Dans Piedmont seulement, il estime que le futur parc pourrait s'étendre sur 450 acres. Il est souhaité que ce soit un parc inter-municipal incluant Prévost et Saint-Hippolyte. Les sommets y seraient protégés, mais les parties les plus plates du terrain situées entre les falaises et la 117 seront développées si un promoteur les achète. Le président de CRPF a pourtant offert au ERS d'acquiescer le territoire, mais il n'a obtenu aucune collaboration de leur part.

Des études seront réalisées par des intervenants du secteur du loisir des Laurentides afin de déterminer les aires qui doivent être protégées. Le CRPF désire soustraire le massif des escarpements de Prévost, Piedmont et de Saint-Hippolyte de tout développement immobilier et ainsi garantir le maintien de l'intégrité écologique, de la biodiversité, de la vitalité et de son pouvoir de régénération.

Annie Tellier

Références :

- Comité régional pour la protection des falaises de Prévost, de Piedmont et de Saint-Hippolyte (CRPF) <http://www.parcdesfalaises.ca/>
- Le Devoir, Alexandre Shields, 8 mai 2006, *Laurentides- Les falaises de Prévost en danger*
- La Presse, Jean-Paul Charbonneau, 8 mai 2006, *La crainte d'un autre Mont Orford*